

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2022

DCM20221026/035

REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DOCTEUR
MARTIN - PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2022.

Que la convocation a été faite le 20 octobre 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, RAMASSAMY Laurent, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile

ETAIENT REPRESENTES :

MM. PEQUIN Jean-Marc, CEVAMY Primilla, PAYET Catherine Anne, ASSICANON Jean Thierry, BENOIT Sabrina, CHANE TO Marie Lise, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, SAID Moussa, NAUD CARPANIN Marie-Hélène



Le Maire

Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20221026/035 - REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DOCTEUR MARTIN - PLAN DE FINANCEMENT.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le projet de **Réhabilitation de l'école Primaire Docteur Martin-chemin du centre**, s'inscrit dans le cadre de la politique de réussite éducative et de la politique de la ville, de la Commune de Saint-André.

En effet, Concernant la politique de réussite éducative, l'objectif de la ville est d'offrir un cadre attractif et aux normes aux élèves fréquentant les établissements scolaires.

Concernant la politique de la ville, il convient de préciser que l'école est située dans le quartier prioritaire de Fayard. Il est donc nécessaire, d'accroître les perspectives d'avenir de la population de la géographie prioritaire. Pour cela, la Ville de Saint-André cible l'intervention de son contrat de ville en faveur de la cohésion sociale autour d'une orientation stratégique qui consiste à augmenter l'égalité des chances de chaque enfant.

II. PROGRAMME

Le présent programme concerne les travaux de réhabilitation de l'école primaire Docteur Martin. Ces travaux sont rendus nécessaires en raison du caractère ancien du bâti et de l'évolution démographique, etc. Le groupe scolaire existant comprend dix classes élémentaires et cinq classes maternelles.

Le programme de l'opération et le descriptif des travaux envisagés sont notamment :

- Une mise aux normes de l'électricité
- Une mise aux normes au regard de la loi sur l'accessibilité
- Une mise aux normes d'une classe de maternelle
- Une mise aux normes du réfectoire
- Création d'une coursive couverte côté maternelle jusqu'au réfectoire
- Création d'un bloc sanitaire pour les maternelles
- Réhabilitation des sanitaires pour les primaires
- Création de 4 salles de classe maternelle
- Création de 4 salles de classe élémentaire
- Dédoublage de 6 salles de classes
- Déplacement de salle d'activités
- Dépose de mobil-home
- Réalisation de l'étanchéité du préau
- Ravalement des façades
- Sécurisation de la clôture et des accès
- Remplacement des menuiseries
- Réaménagement ou création de locaux pour le stockage matériel et archivage
- Sécurisation des trottoirs le long de l'école
- Câblage informatique entre les différents bâtiments

La durée des travaux est estimée à 18 mois y compris la période de préparation.

2

II. FINANCEMENT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Acteurs	Plan de financement total projet : Montant en €	Taux en %
Feder	2 063 223,90	79,66
Etat	297 529,00	11.49
Commune	229 247,10	8,85
total	2 590 000,00	100
Acteurs	Plan de financement dépense éligible: Montant en €	Taux en %
Feder	2 063 223,90	90
Commune	229 247,10	10
total	2 292 471,00	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus, ainsi que la participation communale ;

Article 2 :

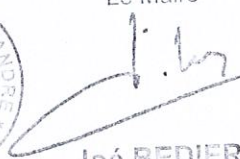
- Autorise le Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents co-financeurs le montant d'aides publiques, sur la base du montage financier prévisionnel ci-dessus ;

Article 3 :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 02 NOV. 2022

Le Maire

Joé BEDIER

